

Refonder l'Ecole de la République : le CAPE et la FCPE s'engagent et proposent

Nous le savons : il ne suffit pas d'une loi pour refonder l'Ecole. Il faut que la loi s'applique et qu'elle soit amplifiée, dans tous les territoires, par les pratiques de celles et ceux qui font l'Ecole mais aussi des acteurs de l'éducation partagée. Nous sommes de ceux qui sont convaincus que cette refondation est nécessaire, qu'elle doit mobiliser tous les citoyens et toutes les forces sociales et éducatives qui expriment depuis longtemps cette urgente nécessité.

- Allons-nous laisser l'espace politique et médiatique aux attelages parfois étranges de ceux qui ne veulent rien changer même s'ils ont prétendu le contraire, de ceux qui n'ont jamais voulu une école démocratique et lui préfère la « raffinerie scolaire », de ceux qui sont revenus de tout avant d'y être allés ?
- Allons-nous laisser limiter la loi de refondation de l'Ecole de la République à la seule question des nouveaux rythmes scolaires et aux flots d'hypocrisie qui nourrissent les positions de ceux qui font prévaloir leurs intérêts avant ceux des enfants ?
- Allons-nous laisser le prisme parisien déformer la réalité majoritaire de territoires qui sont acquis à un nouvel élan éducatif pour notre pays ?

Il est de la responsabilité des Associations partenaires de l'école et de la première Fédération de parents d'élèves de s'engager afin contribuer à sortir l'Ecole de la République de la voie du tri social, économique et culturel. Les résultats de PISA 2012 confirment la dégradation de la situation. Notre pays décroche dans de nombreux domaines concernant la maîtrise des compétences de bases et notre système éducatif accroît les inégalités dont il hérite au lieu de les « contrarier ». Ce sont les enfants et les jeunes de France qui payent au prix fort le statut quo, la défense des prés carrés, les conséquences de 10 années de mépris pour l'Ecole et ses personnels.

La loi de refondation est un pas important dans la voie d'une Ecole digne de la République, parce qu'attentive à chaque enfant.

Même si l'on peut regretter une ambition publique insuffisante, il est temps de faire entendre les voix de celles et ceux qui, en toute indépendance et parfois avec des nuances, militent pour un véritable sursaut démocratique de l'Ecole.

Amplifier la refondation de l'Ecole pour que la République tienne ses promesses celles de l'égalité, de la justice, de la laïcité et de l'accès aux savoirs émancipateurs et à la liberté de penser, donner un élan public et national à l'éducation partagée, véritable investissement pour un avenir solidaire, c'est permettre à la France de recouvrer la confiance dont elle a tant besoin en période de crise économique, culturelle, sociale et morale. Les associations rassemblées au sein du CAPE et la FCPE s'engagent et proposent !

Les enjeux posés et portés par la loi de refondation de l'Ecole de la République reposent sur le droit individuel et collectif pour tous les enfants et les jeunes d'accéder sans discrimination au service public, à l'Ecole publique du vivre ensemble.

Parce que la réussite de tous les enfants se construit dès le plus jeune âge, nous affirmons l'importance du développement sur l'ensemble du territoire d'un service public de la petite enfance confortant les missions et la spécificité de l'Ecole maternelle dès 2 ans pour les enfants dont les parents le souhaitent. Le développement des classes passerelles associant l'ensemble des professionnels de la petite enfance, les enseignants, les collectivités locales doit servir cet objectif.

Les associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public et la FCPE sont aujourd'hui engagées aux côtés des collectivités, des enseignants et des parents pour soutenir la mise en œuvre de la refondation. Ces missions de service public doivent être confortées et articulées aux travers de contrats d'objectifs et de moyens alloués par l'Etat et les collectivités respectant par ailleurs la nécessaire autonomie du projet associatif.

Refonder l'Ecole de la République : le CAPE et la FCPE s'engagent et proposent

Les associations signataires situent leur action au service de la réussite de tous, dans un esprit de solidarité, de coopération et non de compétition. Ainsi, l'évaluation des élèves doit valoriser la réussite et l'engagement plutôt que sanctionner l'échec. Cela nécessite une réflexion et un changement sur le sens et les modes d'évaluation, mais aussi une sensibilisation des familles. La modification des cycles, la suppression du redoublement remplacé par de nouvelles modalités d'aides et d'accompagnement des élèves et des enseignants doivent servir cette ambition – le dispositif plus de maîtres que de classes notamment. Une redéfinition des modalités de passages du brevet des collèges et du baccalauréat participe du même principe.

Les enjeux associés à ce principe, celui de la construction d'une orientation ambitieuse et d'une éducation au choix pour tous les jeunes, mérite d'être réaffirmée. Garantir une orientation construite avec le jeune et ses parents est l'une des conditions de la réussite de tous.

En tant que responsables de l'Education de leurs enfants, usagers du service public d'éducation et acteurs de la coéducation, les parents ont droit à l'information concernant le parcours et le suivi éducatif de leur enfant. Les décisions doivent se prendre en concertation entre parents, enfant et enseignants et avec l'accord des parents, notamment pour tout ce qui concerne les choix d'orientation.

Les droits des parents en matière de représentation doivent être renforcés. Ces droits, confortés par la logique fondatrice des Projets Educatifs de Territoire, doivent être reconnus par tous les acteurs de la communauté éducative à travers les associations représentatives. La parole des parents doit être prise en compte dans toutes les décisions collectives. Leur représentation au travers d'un véritable statut de parent délégué, ainsi que celle des élèves, dans les instances de l'établissement est incontournable.

La loi reconnaît le caractère global de l'éducation et le fait que l'Ecole ne peut répondre seule aux enjeux éducatifs du XXI^e siècle. L'éducation et l'accès aux connaissances se jouent aussi en dehors de l'Ecole. Les associations d'éducation populaire entendent contribuer à la construction de cette nouvelle organisation. Elles proposent des activités éducatives à tous les enfants, dans les nouveaux temps, prenant en compte leurs besoins, selon leur âge notamment.

Les acteurs éducatifs doivent pouvoir se rencontrer localement, se connaître pour travailler ensemble à la recherche d'une cohérence et d'une continuité de l'action éducative locale. Nous revendiquons pour cela des espaces de réflexion partenariale. Si les projets éducatifs de territoire (P.E.D.T.) sont investis par l'ensemble des acteurs éducatifs, alors les dynamiques qui en résulteront seront gages de la pertinence et de la qualité de ces temps éducatifs partagés.

La formation de TOUS les acteurs éducatifs et intervenants dans la sphère éducative quel que soit leur statut, leur métier de référence, leur temps d'intervention doit être envisagée à la fois comme un enjeu et une condition nécessaire à l'évolution de notre système éducatif.

Nous partageons la conviction que la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels et intervenants (personnels de l'Education nationale, personnels municipaux, animateurs, éducateurs...) est un formidable levier pour refonder le système éducatif en profondeur. Il s'agit de permettre une réelle continuité entre les différents espaces et temps éducatifs, la mise en cohérence de leurs missions respectives et le développement d'une éducation globale pour tous les enfants et dans tous les territoires. C'est pourquoi nous préconisons un modèle d'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (E.S.P.E.) en capacité de contribuer à la mise en synergie de TOUS les acteurs éducatifs. Construire une culture commune participera ainsi à l'émergence de pratiques pédagogiques diversifiées.

Les travaux engagés visant à redéfinir « le » ou « les » métiers d'enseignants ne nous concernent pas au premier chef mais nous souhaitons qu'ils soient l'occasion d'enfin favoriser le travail en équipe et la construction de projets et de temps interdisciplinaires, afin que les élèves retrouvent du sens dans les apprentissages aujourd'hui trop cloisonnés...

Pour nous, l'objectif d'un grand service public national de l'Education est de garantir la cohésion sociale, de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, citoyen en devenir, en soutenant sa capacité à participer à la vie collective, de lui permettre d'exercer ses capacités à faire ses choix de vie et à agir dans la société, de comprendre le monde dans lequel il vit et de construire son esprit critique. Pour soutenir cette finalité à visée émancipatrice, nous affirmons que l'action concertée de tous les acteurs d'un même territoire constitue l'une des conditions d'une coéducation réussie.